

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien « LES ÉOLIENNES CITOYENNES 11 » (6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison)

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : communes des VILLAGES-VOVÉENS (siège de l'enquête) et de BEAUVILLIERS

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : LES ÉOLIENNES CITOYENNES 11 (siège social – 12, rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST)

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours du lundi 07 février 2022 à 09h00 au jeudi 10 mars 2022 à 17h30

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies des Villages-Vovéens et de Beauvilliers, aux jours et heures d'ouverture de ces mairies au public.

Le dossier sera également consultable en version numérique depuis le site internet de la préfecture :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les avis des conseils municipaux des 10 communes mentionnées ci-après ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et la Communauté de Communes Cœur de Beauce seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Jean-Claude DADA Responsable régional - Société LES EOLIENNES CITOYENNES 11 – mail : jeanclaude.dada@les-eoliennes-citoyennes.fr

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Jean-François ROLLAND, Délégué régional d'Air France en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEUX
lundi 7 février 2022	09h00 à 12h00	Mairie : 5, rue Roger Gommier Voves- Les-Villages Vovéens
jeudi 10 mars 2022	14h30 à 17h30	
mardi 15 février 2022	14h00 à 17h00	Mairie : 3, rue de Paris Beauvilliers
mardi 1 ^{er} mars 2022	14h00 à 17h00	

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papiers ouverts à cet effet en mairies des Villages-Vovéens et de Beauvilliers et, accessibles aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairies des Villages-Vovéens et de Beauvilliers
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie des Villages-Vovéens (siège de l'enquête) 5, rue Roger Gommier – Voves, 28150, Les Villages Vovéens ;
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :**

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Beauvilliers, Les Villages-Vovéens (communes d'implantation du projet) et Prasville, Theuville, Dammarie, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Prunay-le-Gillon, Allonnes et Eole-en-Beauce, (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC-bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir. <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.